

Abidjan, le 22.11.2022

N° 2540 /AIRP/

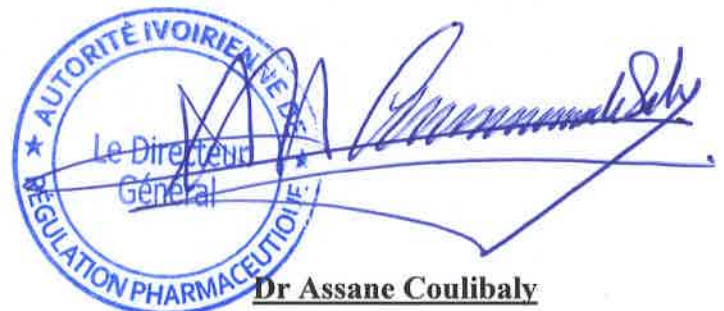
## NOTE D'INFORMATION

### A L'ATTENTION DES GROSSISTES REPARTITEURS PRIVES DE CÔTE D'IVOIRE

L'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (**AIRP**) porte à votre connaissance que, par Arrêté N° 00214/MSHPCMU/CAB du 16 novembre 2022, le Ministre en charge de la Santé a procédé à la suspension de la licence N° 0106/MSHP/CAB/DPML du 05 Mai 2017, accordée à Feue Docteur DANHO MARIE LAURE, pour la création d'une officine de pharmacie dénommée « **Pharmacie Nid des Bons Anges** », sise à Tiassalé.

Par conséquent, l'AIRP vous prie de prendre toutes les dispositions utiles afin de suspendre les approvisionnements en médicaments et autres produits de santé de la **Pharmacie Nid des Bons Anges**, dès réception de la présente note.

L'AIRP accorde du prix à l'application de cette disposition permettant de contribuer à la régulation du secteur pharmaceutique.

  
**Dr Assane Coulibaly**

**P.J.** : Arrêté N° 00214/MSHPCMU/CAB  
du 16 novembre 2022.

No 00214

16.11.2022

**ARRETE** \_\_\_\_\_ /MSHPCMU/CAB DU \_\_\_\_\_  
**PORTANT SUSPENSION DE LA LICENCE N° 0106/MSHP/CAB/DPML DU 05 MAI 2017 ACCORDEE A FEUE DR AGOUASSEY DANHO MARIE LAURE POUR LA CREATION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE.**

**LE MINISTRE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE  
ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2015-533 du 20 juillet 2015, relative à l'exercice de la pharmacie ;
- Vu la Loi n° 2015-534 du 20 juillet 2015 portant Code de Déontologie Pharmaceutique ;
- Vu la Loi n° 2015-535 du 20 juillet 2015 portant organisation de l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire ;
- Vu la Loi n° 2017-541 du 03 août 2017 relative à la régulation du secteur pharmaceutique ;
- Vu le Décret n° 2018-926 du 12 décembre 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique ;
- Vu le Décret n° 2021- 465 du 08 septembre 2021, portant organisation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
- Vu le Décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n° 0106/MSHP/CAB/DPML du 09/05/2017 portant licence de création d'officine de pharmacie ;
- Vu l'Arrêté n° 0078/MSHP/CAB du 14 mars 2017 portant modalité de création, de cession, de rachat et de transferts d'une officine privée de pharmacie ;
- Vu l'Arrêté n° 0086/MSHP/CAB du 08 mai 2017 portant établissement des horaires d'ouverture des officines privées de pharmacie et organisation d'un service de garde ;

Considérant les nécessités de santé publique ;

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Est suspendu l'Arrêté n° 0106/MSHP/CAB/DPML du 09 mai 2017 accordant la licence n° 0106 à Madame le Pharmacien AGOUASSEY Danho Marie-Laure pour la création de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie le Nid des Bons Anges » sise à Gbolouville, Tiassalé.



**Article 2 :** Le délai de gérance après décès de la pharmacie dénommée « Pharmacie le Nid des Bons Anges », pour une période de trois ans, est échue depuis le 21 février 2021.

Les ayants droit de feu Dr.AGOUASSEY Danho Marie-Laure sont tenus de procéder aux formalités inhérentes à la cession définitive de l'officine dénommée « Pharmacie le Nid des Bons Anges », sise à Gbolouville, Tiassalé dans un délai de trois (03) mois à compter de la date de signature du présent Arrêté.

Passé ce délai, l'Arrêté n° 0106/MSHP/CAB/DPML du 09 mai 2017 accordant la licence n° 0106 à Madame le Pharmacien AGOUASSEY Danho Marie-Laure pour la création de l'officine de pharmacie dénommée « Pharmacie le Nid des Bons Anges » est abrogé de plein droit.

**Article 3 :** Le Directeur Général de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le 10 . 11 . 2022



Pierre DIMBA

**Ampliations :**

AIRP	1
CNOP	1
UNPPCI	1
Département de Tiassalé	1